

**Sophia CHIKIROU**  
Députée de Paris

Mme Laure BECCUAU  
Procureure de la République  
29-45 avenue de la Porte de Clichy  
75017 PARIS

Paris, le 11 juin 2026

**Objet : Signalement au titre de l'article 40 alinéa 2 du Code de procédure pénale**

Madame la Procureure de la République,

En application de l'article 40 alinéa 2 du Code de procédure pénale, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance des faits dont j'ai eu connaissance dans l'exercice de mes fonctions de députée, et qui me paraissent susceptibles de constituer des infractions pénales.

Il m'a été rapporté par un courrier de Madame Kate Mack, que la société Immobilière Ivry Seine, bailleur privé dont le siège est situé au 45/47 rue d'Hauteville dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, gérant les locaux commerciaux du 7 au 15 rue Oberkampf dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, serait susceptible de s'être rendu coupable des faits suivants :

- la pratique systématique de baux rédigés à une durée supérieure à neuf ans, permettant de contourner les règles de plafonnement des loyers et de priver les preneurs des protections légales prévues par le statut des baux commerciaux.
- l'imposition systématique de clauses abusives, présentées comme conditions non négociables à la conclusion du bail.

Ces faits, commis de manière répétée et organisée à l'égard de plusieurs preneurs, pourraient être susceptibles de recevoir une qualification pénale, dont il vous appartient d'apprécier la pertinence.

Je vous transmets en pièce jointe le courrier, ainsi que l'ensemble des documents qui m'ont été adressés.

Je me tiens naturellement à la disposition de vos services pour tout complément et pour transmettre tout élément dont je pourrais disposer dans le cadre de mon mandat.

Je vous prie d'agréer, Madame la Procureure de la République, l'expression de ma considération distinguée.

Sophia CHIKIROU

